

Mantes-la-Jolie. Conseil municipal du 29 janvier 2018 intervention sur :

ACQUISITION D'UN APPARTEMENT 2 RUE LEON ET MARIE CESNE.

Je regrette que vous n'ayez pas déjà opté clairement pour du logement social.

Parce que ce serait justement l'occasion de produire du social là où il y en a peu, du social bien intégré dans le quartier – et ouvrant peu à peu la voie à ce chacun, quels que soient ses moyens, puisse se loger – c'est-à-dire ait le droit effectif – de se loger partout à Mantès-la-Jolie.

C'est tout à fait possible ici et ailleurs dans Mantès notamment en accordant au bailleur social une subvention pour surcharge foncière.

Qu'au moins la GPSEO puisse nous servir enfin à quelque chose ...